



Construire sur un terrain reçu en donation

Par **Miss68**, le **24/07/2014** à **20:52**

Bonjour,

Nous sommes pacsé sous le régime de la séparation de biens.

Mon ami a reçu un terrain en donation (bien propre)

Nous avons le projet d'y construire une maison ensemble . La maison sera propre a mon ami ? Ou la maison sera commun moitié moitié chacun.

Dans le cas ou elle sera un bien propre a mon ami. Comment faire pour que cette maison est commune chacun moitié moitié . Merci

Par **domat**, le **24/07/2014** à **23:37**

Bjr,

Tant que le terrain sera propre à votre ami, tout ce qui est construit dessus lui appartiendra.

Il peut vous vendre une partie du terrain si l acte de donation l autorise.

Cdt